



# Commission CSO

Compte rendu réunion  
16 avril 2018

## Fonctionnement calendrier CSO 2019

### A. Idées générales

Plusieurs réunions de calendrier auront lieu suivant cet ordre :

- Internationaux et Pro Elite: FFE
- Pro: CRE
- Amateur: CRE
- Poney & Club: CDE

Calendrier pérenne : l'idée est de pérenniser les dates des organisateurs d'une année sur l'autre. Les nouveaux organisateurs ou ceux souhaitant des dates supplémentaires pourront voir leur demande aboutir sur les dates restées vacantes.

Le calendrier sera réalisé par semestre, afin de permettre à chaque organisateur de pouvoir obtenir au moins 2 dates de concours.

La réalisation du calendrier sera faite par les organisateurs après qu'ils aient déclaré leurs souhaits. Il leur sera demandé de se consulter mutuellement avant la réunion afin d'essayer de s'arranger entre eux sur les changements à opérer. La réunion de calendrier servira de lieu de négociation et le CRE aura un rôle de médiateur.

Afin de rendre les discussions équitables et impartiales, le CRE par l'intermédiaire de la commission CSO prévoit un ensemble de critères permettant de départager deux organisateurs souhaitant la même date et d'accorder la priorité à l'un des deux.

Les compétitions hors PACA ne pourront rentrer en ligne de compte lors de la réalisation du calendrier régional. Le nombre de dates « intéressantes » étant inférieur à la demande, cela n'est pas possible. Heureusement, force est de constater que des concours en région limitrophe, très appréciés, n'empêchent en rien la réussite de concours Pro2.

Exemple : Istres (882 engagés) le même week-end que St Paul 3 châteaux (1 572 engagés).

Le Championnat Régional Pro-Am n'aura pas de date fixe et sera attribué à un organisateur une fois le calendrier établi, en fonction des étapes de circuit, puisqu'il est informatiquement impossible qu'un concours soit à la fois support de circuit et de Championnat.

Un appel à candidature sera fait.

## B. Critères de priorité

En cas de litige sur une date, les critères de priorité seront :

- Etape de circuit
- Organisateur justifiant de 3 ans d'expérience
- Niveau le plus élevé, avec expérience au minimum sur l'indice juste en-dessous (Pro1, Pro2, Pro3). Exemple: 2 organisateurs souhaitent prévoir un Pro2 GP 135. L'organisateur "A" organise ce niveau depuis plusieurs années quand c'est la première édition pour l'organisateur "B" => "A" aura la préférence.
- Nombre d'engagés: moyenne faite sur les 2 meilleurs concours des 3 dernières années (calcul fait sur les vendredi, samedi et dimanche de ces 6 concours).
- Minimum de 600 partants

## C. Déclaration des souhaits

Les souhaits devront être déclarés informatiquement, par lieu de concours, 15 jours minimum avant la réunion de calendrier. Ils seront pris en compte et traités par lieu de concours. Le projet de calendrier sera transmis aux organisateurs afin qu'ils commencent à s'arranger entre eux. Durant les 15 jours précédents la réunion de calendrier et au fur et à mesure des arrangements entre ces derniers, seul le CRE pourra opérer des modifications.

Les organisateurs n'ayant pas enregistré leurs souhaits dans les temps, ne pourront les présenter qu'à l'issue de la réunion de calendrier avec accord des organisateurs concernés.

---

Fonctionnement soumis à consultation des 18 organisateurs de CSO Pro le 14/06/2018.  
11 réponses : 10 favorables et 1 défavorable

**Fonctionnement adopté**

